

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **FINANCES** : Admissions en non-valeur

Rapporteur : Christophe BOUVIER

NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Receveur Municipal n'a pu, pour divers motifs, effectuer le recouvrement de titres de recettes émis entre 2014 et 2017 pour le budget annexe d'assainissement en régie, et entre 2018 et 2019, pour le budget annexe d'assainissement.

Ces titres, dont le montant total s'élève à 106 925,51 euros, sont présentés en non-valeur.

De plus, suite à la prise de compétence « eau potable » par Vienne Condrieu Agglomération, il est nécessaire de présenter, en non valeurs, les créances « eau » de la Ville de Vienne antérieures à 2020 et de l'ex SI des eaux du nord de Vienne.

Le montant de ces créances irrécouvrables est de 50 463,15 euros. Elles sont présentées en non-valeur sur le budget eau potable.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions de la nomenclature comptable M49,

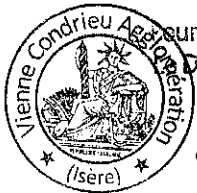
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les admissions en non-valeur des budgets annexes assainissement et eau potable pour lesquelles les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

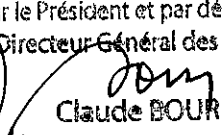
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le **18 DEC. 2020**
et a été publiée le **18 DEC. 2020**

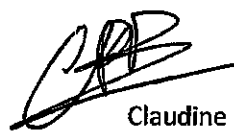



Pour le Président et par délégation,
Directeur Général des Services


Claude BOUR

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,

La 1^{ère} Vice-présidente



Claudine PERRON-BERTON